

Affaires fédérales

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **18 (1972)**

Heft 5

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

affaires fédérales

Nomination d'un nouveau chargé d'affaires à Séoul

(A.T.S.) Le Département politique fédéral fait savoir que M. Charles Truninger a été nommé en qualité de chargée d'affaires a.i. de Suisse à Séoul. Il succède à M. Max Leu à qui d'autres fonctions seront confiées prochainement.

Né en 1919, M. Truninger est originaire de Genève. Il entra en 1942 au service du Département politique fédéral et fut successivement en poste à Marseille, Istanbul, Montréal et Lyon. Depuis octobre 1969, M. Truninger assume auprès de l'ambassade de Suisse à Dublin les fonctions de premier collaborateur.

Ouverture d'un consulat général à Rio de Janeiro

(A.T.S.) A la suite du transfert à Brasilia du siège de l'ambassade de Suisse au Brésil, le Conseil fédéral a décidé d'ouvrir un Consulat général à Rio de Janeiro. Ce nouveau poste sera dirigé par M. William Roch, conseiller d'ambassade, auquel le titre de consul général a été conféré pour la durée de son mandat.

M. Roch, né en 1919 et originaire de Thonex (GE) est docteur en droit de l'université de Genève. M. Roch entra en 1944 au service du Département politique et fut transféré à Tokyo

en 1955. De retour à Berne en 1958 il fut, dès l'année suivante, attribué à l'ambassade de Suisse à Londres. En 1964, M. Roch fut une fois encore affecté à la centrale où il fut promu chef de section diplomatique en 1966. Depuis 1969, il était premier collaborateur de notre ambassadeur au Brésil.

Nouvelles prescriptions concernant les colis postaux : Réglementation provisoire

(A.T.S.) L'introduction le 1^{er} janvier dernier de nouvelles prescriptions concernant les colis postaux n'ayant pas permis aux usagers des PTT de prendre à temps les mesures nécessaires, le Département fédéral des transports et communications et de l'énergie a décidé de leur accorder à titre exceptionnel un certain délai pour leur permettre de s'adapter plus facilement à ces nouvelles prescriptions. Dans un communiqué, la Direction générale des PTT donne des détails sur ces prescriptions :

« Effet contraire »

« Le trafic doit se répartir judicieusement entre les chemins de fer et la poste : il incombe aux chemins de fer de transporter les marchandises lourdes et volumineuses pour lesquelles les installations postales, rubans transporteurs par exemple, ne sont pas appropriées. Or, le relèvement, le 1^{er} janvier 1970, des taxes au volume appliquées

par les chemins de fer a eu l'effet contraire, puisque la poste a vu augmenter sensiblement le nombre d'envois lourds et de forme insolite. Il était plausible d'admettre que cette tendance s'accroîtrait à partir du 1^{er} janvier 1972, date de l'entrée en vigueur d'une nouvelle majoration des tarifs ferroviaires.

Nouvelles dispositions

« Ces circonstances engagent la direction générale des PTT à proposer au Conseil fédéral d'édicter à cette date de nouvelles dispositions au sujet des colis du service intérieur exclus du transport par la poste et des colis encombrants. Cependant, le délai extrêmement bref entre la publication des nouvelles dispositions et leur mise en vigueur n'a pas permis à certains usagers de prendre à temps les mesures nécessaires. Aussi le Département fédéral des transports et communications et de l'énergie a-t-il le 25 février 1972, donnant suite à une proposition de la direction générale des PTT, accordé à titre exceptionnel un certain délai aux usagers pour leur permettre d'épuiser leurs provisions d'emballages et de s'adapter aux nouvelles prescriptions.

Mesures transitoires

« A titre transitoire, les envois jusqu'à 20 kg seront encore admis au transport par la poste jusqu'aux dimensions maximales valables avant le 1^{er} janvier 1972. Restent donc comme jusqu'ici exclus du transport par la poste les envois dont la somme de la longueur et du plus grand pourtour, pris dans un sens autre que celui de la longueur, dépasse 3,50 m (au lieu de 3 m). Les corbeilles à couronnes pesant jusqu'à 20 kg sont acceptées quelles que soient leurs dimensions. En revanche, la poste ne transporte les colis de plus de 20 kg que si leur longueur ne dépasse pas 1 m, et si la somme de la longueur et du plus grand pourtour, pris dans un sens autre que celui de

la longueur, ne dépasse pas 1,50 m.

« Autre mesure : les sacs de tous genres jusqu'à 5 kg ne sont pas passibles du supplément de taxe pour colis encombrants.

A traiter avec soin

« La catégorie des envois « fragiles » a été supprimée définitivement le 1^{er} janvier 1972. Cette mesure a été dictée par le fait qu'en raison de leur nombre sans cesse croissant, la poste était contrainte de les faire passer par ses installations mécaniques, c'est-à-dire qu'ils n'étaient plus l'objet de précautions particulières.

« D'une manière générale, le contenu des envois peut être protégé des dommages auxquels il est exposé durant le transport par un emballage approprié. Néanmoins, certains envois au contenu particulièrement délicat (appareils électroniques, tourtes, etc.) exigent comme jusqu'ici une réglementation spéciale. Ces envois-là, dont le nombre ne doit pas, tant s'en faut, atteindre celui des colis « fragiles » d'autrefois, pourront dorénavant être considérés comme colis encombrants (surtaxe de 100 %) si, au dépôt, l'expéditeur demande qu'ils soient « traités avec soin ». Il faut entendre par là que ces colis ne seront pas triés mécaniquement, ni ensachés. Une étiquette spéciale sera imprimée, mais on peut aussi indiquer la mention nécessaire à la main, de manière qu'elle soit bien visible.

« L'entreprise des PTT espère que ces dispositions — complémentaires ou nouvelles — contribueront à atténuer provisoirement ou définitivement les difficultés résultant pour les usagers de l'application des nouvelles prescriptions concernant les colis postaux. Elles doivent de plus être un témoignage du souci qu'ont les PTT de servir la clientèle au mieux de leurs possibilités, compte tenu des besoins généraux. »

L'hospice du Saint-Gothard acheté par une Fondation suisse

(A.T.S.) L'hospice du Saint-Gothard, avec ses huit bâtiments annexés et ses quelque 6 000 mètres carrés de terrain, restera suisse. Cette bonne nouvelle a été communiquée à la presse, à Berne, au cours d'une séance d'information donnée par la « Fondation pro Saint-Gothard » et à laquelle participait M. Hans-Peter Tschudi, chef du Département de l'intérieur. Le contrat d'acquisition a été signé entre le propriétaire qui a renoncé à exploiter le restaurant et l'hôtellerie pour raison d'âge et la « Fondation pro Saint-Gothard », qui s'est constituée le 15 février dernier pour empêcher que le célèbre hospice ne tombe en des mains étrangères. L'alerte a été chaude, car dès septembre passé, les journaux ont informé l'opinion publique qu'aucun acquéreur suisse ne s'intéressait à l'achat de l'hospice et que le propriétaire envisageait — à regret — de traiter avec un éventuel acheteur étranger.

La Ligue suisse du patrimoine national (Heimatschutz) a entrepris dès le mois d'octobre de mobiliser toutes les bonnes volontés pour trouver une solution propre à soustraire le Saint-Gothard à la spéculation. Il s'est avéré qu'une fondation, « gérante des intérêts de la communauté helvétique », était le meilleur moyen de conserver « ce coin de patrie » au peuple suisse. La « ligue suisse du patrimoine national » et la « ligue pour la protection de la nature » ont engagé ensemble une somme de 100 000 francs comme capital initial. Une course contre la montre a commencé, car il fallait beaucoup d'argent. Les frais d'acquisition de l'hospice étaient de 1 175 000 francs, auxquels il fallait ajouter 800 000 francs pour la première étape d'un programme de restauration. La Confédération a aussitôt annoncé qu'elle four-

nirait 500 000 francs. Le canton du Tessin a promis 150 000 francs, le canton d'Uri 10 000 francs et la commune d'Airolo 50 000 francs. « Pro Saint-Gothard » disposait donc pour négocier l'achat d'un capital de 810 000 francs. Il manque donc 1 200 000 francs pour atteindre les deux millions nécessaires pour couvrir les frais d'acquisition et de restauration de l'hospice du Saint-Gothard.

Aussi, un pressant appel a-t-il été lancé par « Pro Saint-Gothard » en faveur d'une contribution populaire. Quiconque versera au minimum 200 francs (1 000 francs pour les personnes morales) sera inscrit comme membre fondateur dans le livre d'or du Saint-Gothard. Le président de la Confédération a lancé lui-même un appel en faveur de la sauvegarde de l'hospice et du site du Saint-Gothard.

« Pro Saint-Gothard » a à sa tête un conseil de fondation de 15 membres présidé par M. C. Marti, d'Airolo. Son siège est à Airolo. Deux conseillers d'Etat, l'un tessinois, M. O. Righetti, l'autre uranais, M. H. Sigrist, ont pris part à la conférence de presse de Berne, à laquelle M. P. Tschudi a notamment pris la parole. Une diligence prêtée par le musée des PTT parcourra plusieurs villes de Suisse pour faire connaître à la population la campagne lancée en faveur de l'hospice.

Discussion sur le problème de l'Eucharistie

(A.T.S.) Le Conseil de la Fédération des églises protestantes, de Suisse, la conférence des évêques catholiques-romains, de Suisse, l'évêque et une délégation du synode de l'église vieille-catholique de Suisse ainsi que les membres des commissions de dialogue se sont rencontrés à Dulliken près d'Olten. Le problème de l'eucharistie tel qu'il se présente actuellement

a été discuté dans une atmosphère très franche, dit un communiqué de l'institut œcuménique de l'université de Fribourg. L'assemblée a pris connaissance des résultats de la recherche théologique et pastorale dans ce domaine. Les responsables des églises ont chargé les commissions de dialogue de poursuivre leur travail. Celles-ci devront préparer jusqu'à la fin de l'année, un texte qui examinera, à propos de l'eucharistie, comment parvenir à un témoignage commun. Les autorités ecclésiastiques espèrent ainsi promouvoir une pratique ordonnée des célébrations œcuméniques. La rencontre s'est terminée par une intercession pour la paix en Irlande.

Swissaid a 25 ans : appel du président de la Confédération

(A.T.S.) Swissaid, organisation faitière suisse d'aide au tiers monde, dont le but consiste à réunir en communauté de travail les divers groupements s'occupant de projets à réaliser dans les pays en voie de développement, célèbre cette année son premier quart de siècle d'existence. Pour financer ses entreprises, Swissaid organise chaque année une collecte et reçoit des crédits de la Confédération destinés à permettre la mise en route de projets précis. Elle a ainsi investi l'an dernier une somme globale de 2,5 millions de francs, notamment en Inde, au Tchad, à Madagascar et en Haute-Volta. A l'occasion de la collecte organisée cette année du 24 février au 11 mars, le président de la Confédération, M. Nello Celio, lance un appel au public dont la teneur est la suivante :

« Le fossé qui ne cesse de se creuser entre les pays industrialisés et riches et les pays pauvres et en voie de développement est devenu l'un des problèmes-clés de notre époque.

C'est ce qui a amené le Conseil fédéral à proposer au Parlement d'accroître notre aide au tiers-monde. Mais l'effort de la Confédération ne saurait suffire et, depuis longtemps déjà, des œuvres d'entraide privées s'emploient de leur côté à aider, de manière constructive, les pays en développement. En commun, nous mettons tout en œuvre pour que la contribution que notre pays apporte à la solution de cet immense problème soit utilisée au mieux et sans retard, conformément aux vœux du peuple suisse.

Swissaid, première organisation suisse à venir en aide au tiers-monde, concentre ses efforts sur l'Asie du Sud et l'Afrique centrale. Elle se préoccupe surtout de promouvoir la formation professionnelle des jeunes désireux de se perfectionner, mais elle se voue également à la lutte contre les maladies, telle que la lèpre, la bilharziose et le trachome. Elle entend essentiellement éliminer les causes mêmes de l'ignorance, de la famine et des maladies.

La Confédération reçoit 25 000 dollars d'une Suisseuse émigrée aux États-Unis

(A.T.S.) le Conseil fédéral a accepté avec gratitude un don de 25 000 dollars que Mlle Mary Kirchofer a fait en faveur de la Confédération. La donatrice âgée de 87 ans, est née à Queron-Kirchfeld, dans le canton de Lucerne. A l'âge de trois ans et demi, elle a émigré aux États-Unis avec sa famille et elle habite actuellement Crosby, dans le North-Dakota. Après avoir fait déjà de nombreux dons à des institutions de cette ville, elle a encore entendu manifester sa générosité en souvenir de son pays natal. Le montant de sa donation sera versé à la Fondation « La science appelle les jeunes » dont le but est d'intéresser les jeunes aux

recherches et aux expériences personnelles dans les divers domaines des sciences naturelles. A cette fin, la fondation organise chaque année des concours dotés de prix. Les intérêts du capital de la donation pourront ainsi constituer un, voire plusieurs prix annuels, qui seront décernés aux lauréats de ces concours. De la sorte, le nom de la donatrice sera associé à la découverte et à la récompense de jeunes talents scientifiques de notre pays.

Le Conseil fédéral approuve le message sur le financement du tonnage maritime nécessaire

(A.T.S.) Le Conseil fédéral a approuvé un message concernant le financement du tonnage maritime indispensable à l'approvisionnement du pays. Le projet prévoit une nouvelle opération de cautionnement de 250 millions de francs. En cautionnant des prêts accordés par des établissements suisses de crédit, la Confédération facilitera l'acquisition de navires de haute mer destinés à naviguer sous pavillon suisse. Le nouvel arrêté permettra de poursuivre les mesures déjà prises en vue de maintenir le tonnage maritime nécessaire à l'approvisionnement du pays en période critique.

Le Français

**3, avenue de l'Opéra
Tél. OPE. 88-20**

**Comme par le passé,
vous y dégusterez
la bonne fondue suisse
et les délicieuses croûtes
au fromage**

**LA PRECISION
DANS
LE DECOLLETAGE**

S.A. au capital de 245 000 F
Directeur : E. BIERI

**16, rue Orfila - PARIS-20^e
Tél. MEN. 52-07**

Pièces détachées sur tours automa-
tiques pour aviation - auto - marine
- chemins de fer - horlogerie -
optique - radio - électronique...

**Vers l'introduction
de la T.V.A. en Suisse ?**

(A.T.S.) Le président de la Confédération, M. Nello Celio, s'est déclaré convaincu, lors d'une interview accordée à la radio Suisse-alsacienne qu'il faudra d'ici trois à quatre ans introduire en Suisse la taxe à la valeur ajoutée. Seule une taxe à la valeur ajoutée correspondant au système suisse et dont les taux seraient moins élevés qu'à l'étranger donnerait à la Confédération la marge nécessaire, afin de se montrer « un peu plus généreuse » à l'égard des cantons. Le chef du Département fédéral des finances et des douanes a laissé entendre que d'une part la diminution des recettes douanières de l'ordre d'un milliard de francs et d'autre part, l'augmentation massive des coûts à l'intérieur de notre pays — en particulier en ce qui concerne la protection et l'environnement — placeront inévitablement la Confédération et les cantons devant de graves problèmes financiers. Selon lui, d'un point de vue technique, les perspectives de croissance de l'économie suisse sont relativement bonnes mais dépendent principalement du facteur de la main-d'œuvre. Il ne faudrait cependant pas nous risquer à vouloir accroître sans limite notre expansion en augmentant le

nombre des travailleurs étrangers.

**Monsieur le Président,
êtes-vous un libéral
de gauche ? »**

(A.T.S.) « Je ne suis pas un libéral de gauche », a déclaré le président de la Confédération, M. Nello Celio, en réponse à une question qui lui a été posée lors d'une interview accordée à la radio Suisse-alsacienne. Il a ajouté qu'il n'était pas non plus astreint à suivre une ligne politique définie d'une manière absolue. Notre vie sera de plus en plus dépolitisée, car les problèmes qui se posent actuellement à l'Etat ont pris une importance telle qu'ils ne sont plus des problèmes de la droite ou de la gauche, mais des problèmes de l'existence même de l'homme.

« Je suis un libéral, mais je suis prêt à laisser tomber mon libéralisme, si je me rends compte que ce libéralisme peut avoir des conséquences désagréables — non seulement pour l'Etat, la communauté, mais aussi pour les personnes privées », a poursuivi le chef du Département fédéral des finances et des douanes. Si l'on n'a pas le courage de procéder à certaines réformes, on court le risque de perdre tout ce qui a déjà été établi.

Huiles

et Graisses

“ MOTUL ”

**Automobiles
et Industrielles**

**119, boulevard Félix-Faure
93 - AUBERVILLIERS**

Tél. 352-29-29

**Pour vos tentures murales
Faites confiance
A un professionnel consciencieux**

alors, adressez-vous à :

M. C. MONNEY

TAPISSIER-DECORATEUR (SUISSE)

Pose : 15 F le m² - Toutes fournitures
comprises - Molleton - Pose des
baguettes.

Beaux tissus depuis 12 F le mètre.

**11, rue du Général-Leclerc,
91 - CORBEIL-ESSONNES**

**La Suisse ravitaillée
en gaz naturel**

(A.T.S.) Les négociations pour l'introduction du gaz naturel ayant abouti, la « Gaznat S.A. », société pour l'approvisionnement et le transport du gaz naturel en Suisse romande, a décidé à Vevey, d'augmenter son capital de 200 000 à 13 500 000 F, par l'émission de 13 300 actions nouvelles nominatives de 1 000 F, aussitôt souscrites par les anciens actionnaires.

M. Eric Giorgis, président de Gaznat, a rappelé que la Suisse avait obtenu, par l'intermédiaire de Swissgaz s.a., l'importation annuelle de 500 millions de m³ de gaz naturel hollandais pendant vingt ans, à partir de décembre 1973. Un gazoduc reliera les Pays-Bas à l'Italie et traversera la Suisse de Rheinfelden au col de Griess (vs). Les 500 millions de m³ prélevés en Suisse seront distribués à trois communautés gazières : celle de l'est de la Suisse, celle du Mittelland, et enfin la Gaznat pour la Suisse occidentale. La conduite destinée à l'approvisionnement de la Suisse romande partira d'Oberwald, dans la vallée de Conches. Elle alimentera le Valais, la basse plaine du Rhône, la riviéra vaudoise, Lausanne (avec un embranchement jusqu'à Orbe), la côte et Genève, les autres régions romandes du réseau de la Gaznat (Jura vaudois, Yver-

don, vallée de la Broye, Fribourg) seront desservies au cours d'étapes ultérieures.

M. Giorgis a montré qu'on se trouvait devant une véritable révolution pour l'économie de la Suisse, qui sera très bientôt dotée d'une nouvelle forme d'énergie propre et non toxique, lui donnant la possibilité à la fois de diminuer sa dépendance à l'égard des produits d'outre-mer et de lutter efficacement contre la pollution de l'air, du sol et des eaux. Les prix les plus favorables ont été obtenus pour l'achat et le transport du gaz naturel hollandais.

La Suisse au premier concours international des vins

(A.T.S.) Afin d'encourager la production des vins de qualité et de stimuler leur consommation raisonnable, de présenter et faire connaître au public les caractéristiques des vins produits dans différents pays, et d'élever le niveau technique et scientifique des viticulteurs, l'office international de la vigne et du vin a décidé d'organiser tous les quatre ans un concours mondial des vins.

Le premier aura lieu cet été à Budapest, du 21 au 31 août. La Suisse y participera avec trente de ses meilleurs crus. La station fédérale de recherches agronomiques de Lausanne a été chargée d'organiser la sélection et la présentation des vins suisses.

« Structure rayonnante », œuvre d'un architecte zurichois, primée par l'Institut américain d'architecture

(A.T.S.) Le prix « R.S. Reynolds Memorial », d'un montant de 25 000 dollars, a été attribué cette année par l'Institut américain d'architecture à l'architecte zurichois Willi Walter,

EPICERIE FINE

VERNETTE & PRADER

(Langwies-Grisons)

S.A. au capital de 2 000 000 de F

**CAFÉS
THÉS**

**PRODUITS EXOTIQUES
et
ETRANGERS**

Vins suisses et de toutes origines

**115-117, avenue du Maine
PARIS-14^e**

Tél. 783-04-47

734-86-33

Torréfaction journalière de cafés

auteur de « Structure rayonnante », pavillon suisse à l'exposition universelle d'Osaka en 1970. Cette construction, conçue par M. Walter en collaboration avec les graphistes Charlotte Schmid et Paul Leber, a déjà reçu le premier prix, ex-aequo avec les pavillons canadien et tchécoslovaque, de l'Institut d'architecture du Japon.

« Domaine public », nouvel hebdomadaire de la gauche romande

(A.T.S.) Le premier numéro de la nouvelle formule hebdomadaire de « Domaine public » a paru. Les responsables de cette publication, qui se veut « un lieu de rencontre pour la gauche », avaient annoncé dès le début du mois de décembre un remaniement de leur rédaction et l'engagement d'un jour-

naliste professionnel et d'une secrétaire à plein temps, qui devaient leur permettre d'accroître le rythme de parution du journal. Cette initiative doit compenser en partie le vide provoqué en Suisse romande par la disparition du quotidien socialiste « Le Peuple-La Sentinelle ». Dans ce premier numéro de « Domaine public », toujours rédigé par des groupes cantonaux de collaborateurs bénévoles et « amateurs », on lit notamment une étude sur le deuxième pilier de l'AVS, une analyse de l'« affaire Pfuertner » et une présentation détaillée de l'organisation rédactionnelle de l'hebdomadaire.

Le maintien de la cavalerie dans l'armée suisse

(A.T.S.) Le commandant du Rgt drag 1, le colonel Adolf Meier, avait convoqué la presse à la fin des manœuvres du Rgt drag 1, pour lui présenter, d'une part les manœuvres qui se sont déroulées dans la région de Schwarzenbourg-Tavel, et d'autre part, un certain nombre d'arguments plaidant en faveur de la conservation de cette arme. Il a notamment relevé que la cavalerie était l'arme idéale pour le combat dans des terrains très coupés, dans les Préalpes et le Jura, par exemple, et dans les régions boisées, où le combattant à cheval jouit d'une plus grande mobilité et d'une plus grande efficacité que les troupes motorisées.

Ce n'est pas en abandonnant la cavalerie que l'on résoudra les problèmes de personnel de l'armée, devait-il déclarer.

Le colonel Meier a annoncé le lancement prochain d'une pétition issue non pas du régiment, mais de la Société de cavalerie. D'autre part, il a déclaré qu'un nombre considérable de parlementaires sont favorables au maintien de cette arme.

Un nouveau procédé permet de fabriquer le chocolat beaucoup plus vite

Lindt & Sprüngli a mis au point un procédé permettant de raccourcir considérablement la durée du « conchage » de la pâte de chocolat, sans que la qualité n'en souffre. Il s'agit d'un procédé continu qui ne présente pas d'interruption sensible du flux de la production. Cela fait 40 à 50 ans que les fabricants de chocolat sont à la recherche d'un système continu évitant le ralentissement de la production que représentait le conchage, c'est-à-dire le travail de la masse liquide dans des cuves spéciales, opération qui, avec les moyens traditionnels, peut durer jusqu'à 72 heures. En fait, raccourcir la durée de conchage est une opération qui ne présente pas de difficultés. Ce qui pose, en revanche, des problèmes, c'est vouloir abrégier l'opération dans certaines circonstances et avec certaines données, et surtout sans diminuer pour autant la qualité du chocolat. Nombre de fabriques, à l'étranger surtout, se contentant, pour des raisons de goût, de liquéfier la pâte. Mais ce qui en sort n'est pas comparable à la qualité que l'on a l'habitude de faire en Suisse. Ce qui fait d'ailleurs la réputation des marques suisses connues. Le procédé Lindt « Lindt & Sprüngli Chocolate Process » a vu ses premiers essais débiter en février dernier, grâce à une usine-pilote à petite échelle, en collaboration avec une entreprise de l'industrie des machines. D'autre part, les brevets sont d'ores et déjà déposés dans divers pays. Chez les autres grands fabricants de chocolat, on se dit très intéressé par la réalisation de la maison de Kilchberg. On fait cependant remarquer que le raccourcissement de la durée de conchage a de tout temps été un des principaux objectifs de l'industrie chocolatière.

revue de Presse



canton d'argovie

Premier hôpital suisse pour rhumatisants à Schinznach-bad (ag)

(A.T.S.) La construction du premier hôpital suisse pour rhumatisants, qui a duré une année et demie, s'est achevée récemment et le nouveau bâtiment, destiné à traiter par des bains les formes graves des rhumatismes, a été présenté à la presse à Schinznach-bad dans le canton d'Argovie. Le nouvel établissement hospitalier est entré en activité le 1^{er} avril.

Cet hôpital comprend 74 lits et il s'intègre dans le complexe des bains que possède déjà la région de Schinznach-bad.

Les frais de construction de cet établissement ont été assumés par la Confédération pour le 20 % et par le canton d'Argovie pour le 50 %. Différentes fondations ont également participé à ces frais qui s'élèvent à 9 millions de francs.



canton de bâle



Parution d'une nouvelle revue musicale

(A.T.S.) Une nouvelle revue musicale intitulée « Music Scene » a été publiée pour la première fois à Bâle. Tirée à 25 000 exemplaires, cette revue en langue allemande est vendue dans toute la Suisse alémanique et en quelques endroits de la Suisse romande. Cette publication paraîtra tous les 15 jours

et traite de musique « pop », de jazz, de musique folklorique de la Suisse et de l'étranger. Rédigée en collaboration avec la « National Zeitung », la revue sera également vendue dans des magasins de disques et à l'entrée des concerts. Son rédacteur en chef est M. Pierre F. Haesler.



canton de berne

Bourse internationale des monnaies à Berne

(V.V.B.) L'Association numismatique de Berne a organisé le 15 avril 1972 dans la grande salle du Casino, une bourse internationale des monnaies ; plus de 35 marchands de nombreux pays d'Europe et d'Outre-mer étaient présents. La bourse a été ouverte sans interruption de 9 h à 17 h. Des monnaies anciennes de différentes époques y ont été mises en vente ; à côté de pièces de monnaie antiques provenant de continents éloignés, les numismates étrangers et suisses ont eu l'occasion de voir en particulier les monnaies cantonales suisses, les médailles et les thaler de tir ainsi que la monnaie fédérale et des billets de banque de différents pays.

« Jeu sans frontières » à Berne

(V.V.B.) Le concours, bien connu et très apprécié, organisé par la télévision, « Jeu sans frontières » aura lieu le 7 juin 1972 à la patinoire de l'Allmend à Berne. Les équipes de 7 pays s'y mesureront dans des jeux originaux et des concours. Se sont déjà annoncées, les équipes des villes de Sheffield (Angleterre), Nice (France), Gouda (Hollande), Spa (Belgique) et Jegenstorf (Suisse), alors que les équipes d'Allemagne et d'Italie doivent encore être qualifiées. Grâce à la retransmission par l'Eurovision, nous aurons approximativement